

Les résumés de prospectus sont constitués d'« éléments » d'information correspondants aux obligations de publicité. Ces éléments sont répertoriés en sections, de A à E, et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des éléments obligatoires à inclure dans un résumé pour ce type de titre et d'émetteur. L'insertion de certains éléments n'étant pas obligatoire, la numérotation peut ne pas être continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée sur un élément dont l'insertion est obligatoire pour ce type de titre et d'émetteur. Dans ce cas, une brève description de l'élément figure au résumé, complétée par la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

A.1	Introduction et avertissements	Ce résumé fait office d'introduction au prospectus et doit être lu en tant que tel. Toute décision d'investissement dans des Depositary Receipts (Certificats d'action) ne doit être prise par l'investisseur qu'après étude exhaustive du prospectus. En cas de poursuite judiciaire à l'initiative d'un investisseur mettant en cause les informations contenues dans le prospectus, le plaignant pourra, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les coûts de la traduction du prospectus avant le début de toute procédure judiciaire. Seule la responsabilité civile des personnes ayant déposé le résumé (y compris sa traduction) pourra être engagée et uniquement si celui-ci, lu en relation avec les autres parties du prospectus complet, s'avère fournir des informations trompeuses, manquant de précision ou de cohérence, ou s'il ne fournit pas les informations essentielles visant à aider les investisseurs dans leur décision d'investir dans ces Depositary Receipts .
A.2	Consentement	Sans objet – Aucune possibilité de revente ni de placement direct des Depositary Receipts par des intermédiaires financiers.

Section B – Émetteur

B.31		Informations sur l'émetteur des parts sociales sous-jacentes
B.1	Raison sociale et dénomination commerciale de l'émetteur	Oikocredit, Ecumenical Development Co-operative Society U.A. (ci-après dénommée Oikocredit ou la Société)
B.2	Siège social, forme juridique, pays d'origine de l'émetteur et droit applicable	Oikocredit est une société coopérative de droit néerlandais sans responsabilité (« <i>coöperatie met uitsluiting van aansprakelijkheid</i> »), ayant son siège social à Amersfoort, aux Pays-Bas. Son établissement principal est sis à l'adresse suivante : Berkenweg 7, 3818 LA, Amersfoort, Pays-Bas.

B.3	Informations essentielles sur la nature des opérations de l'émetteur et ses principales activités, dont produits, services et principaux marchés	<p>Oikocredit a été fondée en 1975 à l'initiative du Conseil œcuménique des Églises pour fournir aux Églises et aux organisations confessionnelles un outil d'investissement permettant d'aider les populations marginalisées des pays en développement.</p> <p>La mission d'Oikocredit se définit comme suit : Oikocredit, en sa qualité de société coopérative active au niveau mondial, œuvre pour la promotion d'une justice globale en appelant les particuliers, les Églises et autres institutions à partager leurs ressources par le biais d'investissements socialement responsables et à contribuer au développement des personnes défavorisées en leur permettant d'avoir accès à des services financiers.</p> <p>Dans cette perspective, le financement de partenaires est son principal outil. Oikocredit finance par des prêts ou d'autres types de financements (participations, titres de créance assimilables à des titres de capitaux propres ou garanties) le développement d'entreprises viables gérées par des personnes ou groupes de personnes défavorisées qui n'ont généralement pas accès aux services financiers. Oikocredit soutient ainsi des coopératives et des structures similaires, de même que des organisations de commerce équitable et des intermédiaires financiers (notamment des institutions de microfinance). Ces dernières lui permettent de toucher des individus ou de petits groupes de personnes auxquels Oikocredit ne pourrait fournir de prêts directs.</p> <p>Le montant des prêts (ou des financements) s'inscrit dans une fourchette entre 50 000 euros et 10 millions d'euros, remboursables sur des durées allant jusqu'à 10 ans. Les prêts supérieurs à 10 millions d'euros, ou présentant un profil de risque élevé, nécessitent l'accord du conseil d'administration.</p> <p>L'objectif principal d'Oikocredit est de rendre ses financements disponibles à des entreprises viables, gérées par des personnes économiquement défavorisées habitant des pays en développement. Ce « modèle de crédit au développement » repose sur un principe : les prêts pour entreprises productives favorisent le développement durable et l'autonomie, et sont de ce fait efficaces que les subventions. La plupart des financements de partenaires par Oikocredit revêtent la forme de prêts d'une durée moyenne de remboursement de quatre à cinq ans. Le restant des financements est assuré par des prises de participation. Au 31 décembre 2013, le portefeuille de partenaires actifs d'Oikocredit (correspondant aux financements approuvés et décaissés) regroupait environ 815 partenaires dans près de 70 pays pour un total d'environ 720 millions d'euros, dont environ 591 millions d'euros d'encours à cette même date. Les graphiques ci-après donnent un aperçu de la répartition des principaux marchés d'Oikocredit.</p> <table border="1" data-bbox="347 1151 1495 1422"> <thead> <tr> <th>Pays ayant le plus fort encours de capitaux (> 4 % du total)</th> <th>31/12/2013</th> <th>31/12/2012</th> <th>31/12/2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inde</td> <td>11 %</td> <td>9 %</td> <td>11 %</td> </tr> <tr> <td>Bolivie</td> <td>8 %</td> <td>8 %</td> <td>7 %</td> </tr> <tr> <td>Paraguay</td> <td>7 %</td> <td>7 %</td> <td>7 %</td> </tr> <tr> <td>Cambodge</td> <td>6 %</td> <td>6 %</td> <td>6 %</td> </tr> <tr> <td>Pérou</td> <td>< 4 %</td> <td>4 %</td> <td>5 %</td> </tr> </tbody> </table>	Pays ayant le plus fort encours de capitaux (> 4 % du total)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Inde	11 %	9 %	11 %	Bolivie	8 %	8 %	7 %	Paraguay	7 %	7 %	7 %	Cambodge	6 %	6 %	6 %	Pérou	< 4 %	4 %	5 %
Pays ayant le plus fort encours de capitaux (> 4 % du total)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011																							
Inde	11 %	9 %	11 %																							
Bolivie	8 %	8 %	7 %																							
Paraguay	7 %	7 %	7 %																							
Cambodge	6 %	6 %	6 %																							
Pérou	< 4 %	4 %	5 %																							

B.4a	Tendances significatives ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>En 2014, Oikocredit continuera de concentrer son soutien là où il est le plus nécessaire, et accentuera par conséquent ses efforts sur l'Afrique, l'Asie du Sud-Est, l'agriculture, les énergies renouvelables et les apports de fonds propres. L'avenir alliera comme toujours opportunités et défis, notamment concernant ces points stratégiques que sont l'Afrique, l'agriculture et les énergies renouvelables, mais aussi pour le développement de notre portefeuille de participations et notre présence en Asie du Sud-Est. Une nouvelle unité spécialisée dans l'agriculture aidera les personnels des bureaux régionaux à mieux développer les prêts dans ce secteur. Les activités liées aux énergies renouvelables seront elles aussi regroupées dans une unité spécifique à partir de 2014. Le financement de ces deux secteurs, agriculture et énergie renouvelable, nécessite en effet une expertise particulière, tant au point de vue des connaissances que de l'expérience. Oikocredit renforcera par ailleurs le département gérant les investissements en fonds propres pour soutenir la croissance de ce portefeuille.</p> <p>Forte des réalisations de ces cinq dernières années, 2014 verra se lancer notre nouvelle stratégie de gestion de la performance sociale (GPS). Oikocredit entend ainsi poursuivre la professionnalisation de ses structures internes, et notamment de ses procédures et systèmes d'investissement, de sa gestion des risques et de ses contrôles de régularité, ainsi que de la gestion des ressources humaines. Oikocredit investit aussi actuellement dans un nouveau système informatique qui permettra de mieux gérer les crédits et les capitaux.</p>
B.5	Description du groupe Oikocredit et place de l'émetteur au sein du groupe	<p>Oikocredit constitue la tête d'un groupe, tel que défini par la section 2:24b du Code civil néerlandais, et comprenant Oikocredit, ses bureaux de représentation à l'étranger, ses filiales ainsi que d'autres entités au sein desquelles le groupe exerce un contrôle ou dirige la gestion centrale des affaires. Les filiales sont des structures dans lesquelles Oikocredit exerce un contrôle prépondérant direct ou indirect en raison d'une participation dominante, représentant plus de 50 % des droits de vote, ou de tout autre pouvoir d'orientation des politiques financières et opérationnelles dont la Société dispose. Sont également comptabilisés les droits de vote potentiels, à exercer de manière directe éventuellement à la date du bilan.</p> <p><i>Bureaux de représentation</i> Oikocredit dispose de bureaux de représentation dans les pays suivants : Argentine, Bénin, Bulgarie, Cambodge, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Kirghizstan, Mali, Mexique, Moldavie, Ouganda, Paraguay, Pérou, Philippines, Roumanie, Sénégal, Slovaquie et Ukraine.</p> <p><i>Structures significatives</i> Les sociétés du groupe mentionnées ci-après sont considérées comme ayant une importance cruciale en raison de certaines de leurs activités, telles que le prêt ou le financement.</p> <p><i>Maanaveeya Development & Finance Private Limited, Hyderabad, Inde</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • filiale indienne détenue à 100 % par Oikocredit pour gérer ses activités de financement du développement en Inde <p><i>Financial Company Oikocredit Ukraine, Lviv, Ukraine</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • filiale ukrainienne détenue à 100 % par Oikocredit pour gérer ses activités de financement du développement en Ukraine <p><i>Oikocredit Colombia Sociedad por Acciones Simplificada, Bogota, Colombie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • filiale détenue à 100 % par Oikocredit en Colombie pour mener ses activités de financement du développement <p><i>Oikocredit International Share Foundation, Amersfoort, Pays-Bas (Share Foundation)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Oikocredit International Share Foundation est une fondation de droit néerlandais, fondée le 10 mars 1995 à Amersfoort, Pays-Bas. Elle a pour principal objet de fournir des moyens d'investissement supplémentaires dans Oikocredit en émettant des Depository Receipts à l'attention de structures non confessionnelles, telles que les banques, les organismes de développement et les particuliers dans des pays où il n'existe aucune association de soutien ou dans lesquels les associations de soutien n'ont pas la capacité juridique à distribuer des produits financiers. <p><i>Oikocredit International Support Foundation, Amersfoort, Pays-Bas (Support Foundation)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Oikocredit International Support Foundation est une fondation de droit néerlandais, fondée le 10 mars 1995, à Amersfoort, aux Pays-Bas. Elle a pour principal objet de promouvoir les prestations de microfinance et d'autres formes de financement du développement pour soutenir les projets d'entreprise

à l'initiative d'habitants de pays en développement en l'absence d'un réseau bancaire adéquat pouvant les financer, et de fournir tout soutien lié à l'objet susmentionné ou pouvant y contribuer.

Oikocredit Seed Capital Fund, Amersfoort, Pays-Bas (OSCAP)

- Oikocredit a mis en place le fonds OSCap pour investir dans des partenaires présentant des risques exceptionnels mais ayant un impact social significatif dans les pays en développement. Ce fonds est un organisme de placement collectif défiscalisé, de type ouvert, avec restrictions (« *beleggingsfonds* »). Il n'est pas constitué en société et n'a, par conséquent, pas de personnalité morale (« *fonds voor gemene rekening* »). Ce fonds et ses participations ne sont donc cotés à aucune Bourse.

Low Income Countries Loan Fund, Amersfoort, Pays-Bas (LIC Loan Fund)

- Oikocredit a mis en place le LIC Loan Fund pour investir dans des partenaires installés dans des pays à faibles revenus. Ce fonds est un organisme de placement collectif défiscalisé, de type ouvert, avec restrictions (« *beleggingsfonds* »). Il n'est pas constitué en société et n'a, par conséquent, pas de personnalité morale (« *fonds voor gemene rekening* »). Ce fonds et ses participations ne sont donc cotés à aucune Bourse.

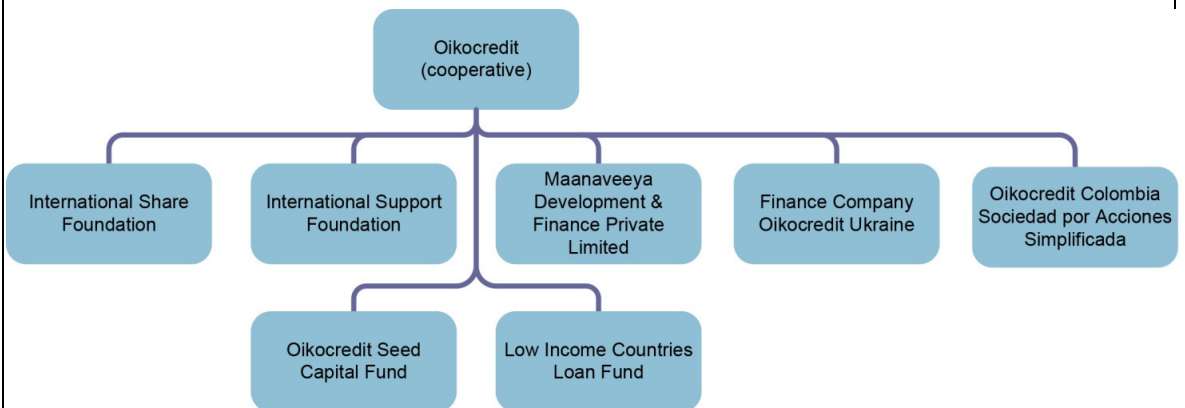
Structures annexes

Oikocredit possède aussi au sein de son groupe des sociétés dont l'importance est considérée comme moindre en raison de leurs (éventuelles) activités. Ces structures annexes de moindre importance sont installées dans les pays suivants : Afrique du Sud, Bolivie, Brésil, Chili, Costa Rica, Équateur, Ghana, Guatemala, Honduras, Kenya, Mozambique, Nicaragua, Nigeria, Philippines, République dominicaine, Rwanda, Salvador, Tanzanie et Uruguay.

Bureaux de soutien nationaux

Dans chacun des pays suivants (France, Allemagne, Suède, Royaume-Uni, Canada et États-Unis), Oikocredit possède un bureau de soutien national ayant pour but d'aider ses éventuelles associations de soutien dans ces pays à lever des fonds.

Structure du groupe Oikocredit, en date du 01/01/2014



B.6

Personnes détenant, directement ou indirectement, un pourcentage à notifier du capital social ou des droits de vote de la Société.

La prise de participation dans Oikocredit n'est autorisée qu'à ses membres. Le statut de membre d'Oikocredit est limité :

- aux fondateurs, autrement dit au Conseil œcuménique mondial des Églises et au Conseil néerlandais des Églises ;
- aux Églises membres du Conseil œcuménique mondial des Églises ;
- aux Églises n'appartenant pas au Conseil œcuménique mondial des Églises ;
- aux subdivisions des Églises ;
- aux Conseils des Églises ;
- aux organismes confessionnels ;
- aux associations de soutien ;
- aux membres partenaires et
- aux autres organisations ayant la même mission qu'Oikocredit, et invitées à devenir membres par le conseil d'administration en complément de leur investissement.

Les autres organisations invitées par le conseil d'administration doivent remplir les critères suivants :

		<ul style="list-style-type: none"> avoir une mission et des objectifs alignés sur la mission d'Oikocredit ; être structurés de manière démocratique dans leurs statuts et dans celui de leurs membres ; investir au moins 50 000 € dans les parts sociales d'Oikocredit <p>Les associations de soutien sont des établissements locaux, à l'échelle nationale ou régionale, qui ont pour objectif d'offrir aux particuliers, aux congrégations confessionnelles ou aux paroisses des possibilités d'investir auprès d'Oikocredit. En date du 31 mars 2014, les membres ayant une participation de plus de 5 % du total du capital émis d'Oikocredit sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Oikocredit Westdeutscher Förderkreis e.V. (14,7%) Oikocredit Förderkreis Baden-Württemberg (13,9%) Oikocredit Nederland Fonds (12,1%) Oikocredit Austria (9,4%) Oikocredit International Share Foundation (9,1%) Oikocredit Nederland (7,5%) Oikocredit Förderkreis Bayern e.V. (7,2%) 																																																																																																														
	Droits de vote spécifiques aux membres majoritaires	Sans objet – Ces membres ne disposent pas de droits de vote différents de ceux des membres non majoritaires.																																																																																																														
	Propriété directe ou indirecte ou contrôle de la Société, et nature d'un tel contrôle	Oikocredit n'a connaissance ni d'aucune entité ou entités, qui contrôlerai(ent) directement ou indirectement les votes des membres en assemblée générale, ni d'un quelconque arrangement qui pourrait entraîner une modification du contrôle de la Société.																																																																																																														
B.7	Extraits des données financières clés de l'émetteur pour chaque exercice indiqué	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Bilans des 31 décembre 2013, 2012 et 2011</th> </tr> <tr> <th></th> <th>31/12/2013</th> <th>31/12/2012</th> <th colspan="2">31/12/2011</th> </tr> <tr> <th></th> <th>en milliers d'euros</th> <th>en milliers d'euros</th> <th colspan="2">en milliers d'euros</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ACTIF</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>ACTIF IMMOBILISÉ</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Investissements à terme</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capital social d'Oikocredit souscrit</td> <td>57 637</td> <td>47 901</td> <td colspan="2">37 976</td> </tr> <tr> <td>ACTIF CIRCULANT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilités (liquidités et avoirs en banque)</td> <td>333</td> <td>646</td> <td colspan="2">154</td> </tr> <tr> <td>Autre actif circulant</td> <td>239</td> <td>133</td> <td colspan="2">125</td> </tr> <tr> <td></td> <td>572</td> <td>779</td> <td colspan="2">279</td> </tr> <tr> <td>Total actif</td> <td>58 209</td> <td>48 680</td> <td colspan="2">38 255</td> </tr> <tr> <td>DETTES (PASSIF)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capitaux et réserves</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Résultat des exercices antérieurs</td> <td>184</td> <td>103</td> <td colspan="2">65</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice en cours</td> <td>58</td> <td>81</td> <td colspan="2">38</td> </tr> <tr> <td></td> <td>242</td> <td>184</td> <td colspan="2">103</td> </tr> <tr> <td>Depository Receipts</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Depository Receipts d'Oikocredit</td> <td>57 637</td> <td>47 901</td> <td colspan="2">37 976</td> </tr> <tr> <td>DETTES À COURT TERME</td> <td>330</td> <td>595</td> <td colspan="2">176</td> </tr> <tr> <td>Total dettes</td> <td>58 209</td> <td>48 680</td> <td colspan="2">38 255</td> </tr> <tr> <td>% du total des capitaux apportés par les membres d'Oikocredit et détenus par la Fondation :</td> <td>9,1%</td> <td>8,6%</td> <td colspan="2">7,4%</td> </tr> </tbody> </table>	Bilans des 31 décembre 2013, 2012 et 2011						31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011			en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros		ACTIF					ACTIF IMMOBILISÉ					Investissements à terme					Capital social d'Oikocredit souscrit	57 637	47 901	37 976		ACTIF CIRCULANT					Disponibilités (liquidités et avoirs en banque)	333	646	154		Autre actif circulant	239	133	125			572	779	279		Total actif	58 209	48 680	38 255		DETTES (PASSIF)					Capitaux et réserves					Résultat des exercices antérieurs	184	103	65		Résultat de l'exercice en cours	58	81	38			242	184	103		Depository Receipts					Depository Receipts d'Oikocredit	57 637	47 901	37 976		DETTES À COURT TERME	330	595	176		Total dettes	58 209	48 680	38 255		% du total des capitaux apportés par les membres d'Oikocredit et détenus par la Fondation :	9,1%	8,6%	7,4%	
Bilans des 31 décembre 2013, 2012 et 2011																																																																																																																
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011																																																																																																													
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros																																																																																																													
ACTIF																																																																																																																
ACTIF IMMOBILISÉ																																																																																																																
Investissements à terme																																																																																																																
Capital social d'Oikocredit souscrit	57 637	47 901	37 976																																																																																																													
ACTIF CIRCULANT																																																																																																																
Disponibilités (liquidités et avoirs en banque)	333	646	154																																																																																																													
Autre actif circulant	239	133	125																																																																																																													
	572	779	279																																																																																																													
Total actif	58 209	48 680	38 255																																																																																																													
DETTES (PASSIF)																																																																																																																
Capitaux et réserves																																																																																																																
Résultat des exercices antérieurs	184	103	65																																																																																																													
Résultat de l'exercice en cours	58	81	38																																																																																																													
	242	184	103																																																																																																													
Depository Receipts																																																																																																																
Depository Receipts d'Oikocredit	57 637	47 901	37 976																																																																																																													
DETTES À COURT TERME	330	595	176																																																																																																													
Total dettes	58 209	48 680	38 255																																																																																																													
% du total des capitaux apportés par les membres d'Oikocredit et détenus par la Fondation :	9,1%	8,6%	7,4%																																																																																																													

Compte de résultat des exercices 2013, 2012 et 2011

(avant affectation du résultat net)

	2013	2012	2011
	en milliers	en milliers	en milliers
PRODUITS	d'euros	d'euros	d'euros
Dividendes perçus de la part d'Oikocredit U.A.	781	772	759
Dividendes versés ou crédités aux détenteurs de Depository Receipts	(781)	(772)	(759)
Soutien financier d'Oikocredit	95	110	88
Intérêts perçus	-	2	2
Écarts de change	21	6	(9)
	116	118	81
CHARGES			
Frais généraux et autres	(58)	37	43
	58	37	43
RÉSULTAT de l'exercice comptable	58	81	38

Informations ci-dessus accompagnées des modifications significatives de la situation de l'émetteur et des résultats d'exploitation pendant ou suivant la période couverte par les informations financières historiques clés

Sans objet – À la date du présent prospectus, aucune modification significative de la situation financière et commerciale de l'émetteur n'est à noter.

B.9 Estimation du bénéfice futur

Sans objet – Aucune estimation du bénéfice futur n'est incluse dans le prospectus.

B.10 Nature des éventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans le rapport

Sans objet – Le rapport des auditeurs sur les comptes consolidés pour les exercices comptables clos aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011 ne comporte aucune réserve.

	d'audit	
	D.4 - Informations sur l'émetteur des parts sociales sous-jacentes	Voir élément D.4, ci-dessous.
B.32	Informations sur l'émetteur des Depository Receipts	Oikocredit International Share Foundation (ci-après dénommée la Fondation) est une Fondation de type « Stichting » néerlandaise, fondée le 10 mars 1995 aux Pays-Bas par acte notarié. Elle a son siège et son établissement principal à Amersfoort, aux Pays-Bas, et est inscrite au registre du commerce de la Chambre de commerce et d'industrie de Gooi-, Eem- en Flevoland sous le numéro 41190347.
Section C – Titres		
C.13 - Informations sur les parts sociales sous-jacentes		
C.1	Nature et catégorie des titres Numéro d'identification de la valeur mobilière	Les titres sont des parts sociales nominatives du capital social d'Oikocredit (appelées aussi parts), ayant une valeur nominale de 200 euros, 150 livres sterling anglaises, 2 000 couronnes suédoises, 250 francs suisses, 200 dollars US ou canadiens, ou toute valeur nominale exprimée dans une autre devise, comme décidé par le conseil d'administration. Ces parts sociales sont divisibles en fractions, exprimées en décimales. Sans objet – Ces parts sociales n'ont pas de numéro d'identification.
C.2	Monnaie d'émission	Les titres émis sont libellés en euros, livres sterling anglaises, couronnes suédoises, francs suisses, dollars US ou canadiens, ou dans toute autre devise selon les décisions du conseil d'administration.
C.3	Nombre de parts sociales émises et totalement libérées, et valeur nominale par part	Au 16 juin 2014, la totalité des 3 331 752 parts sociales sont émises et libérées. Les parts sociales nominatives ont une valeur nominale de 200 euros, 150 livres sterling anglaises, 2 000 couronnes suédoises, 250 francs suisses, 200 dollars US ou canadiens, ou toute autre valeur nominale exprimée dans une autre devise, comme décidé par le conseil d'administration.
C.4	Droits attachés aux titres	Les parts sociales sont régies par les lois des Pays-Bas et doivent s'y conformer. Elles sont émises en continu, à leur valeur nominale, sur décision du conseil d'administration, sans limitation de leur nombre. Toutes donnent droit pour leur détenteur à un dividende proportionnel à leur valeur nominale. Les membres participants à l'AGO annuelle, après examen des recommandations du conseil d'administration, décident de l'affectation du bénéfice net. Les dividendes sont distribués par allocation de fractions de parts sociales ou par paiement. Des fractions de part peuvent être souscrites par les membres détenant déjà une part sociale complète. Indépendamment du nombre de parts qu'il détient, chaque membre dispose d'une voix lors des votes en Assemblée générale. Les parts sont émises à la date de réception par Oikocredit des montants de capitaux versés par chaque membre.

		<p>En cas d'émission en faveur de nouveaux membres, les parts détenues par les autres membres font immédiatement l'objet d'une dilution. Les parts sociales étant émises en continu, sans limitation de leur nombre, le montant et le pourcentage de cette dilution immédiate ne peuvent être calculés.</p> <p>Le rachat de parts sociales par Oikocredit tiendra compte des conditions mentionnées à l'article 12 des Statuts comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lorsqu'un membre d'Oikocredit cesse de l'être, ses parts sociales seront rachetées au maximum cinq ans après le départ de ce membre ; • le rachat de parts sociales, sans préjudice des dispositions de l'article 9 des Statuts, est autorisé même si le détenteur reste membre d'Oikocredit ; • le rachat doit faire l'objet d'une décision du conseil d'administration ; • le rachat s'effectue à la valeur nominale. <p>Si la valeur nette par part de l'actif est inférieure à la valeur nominale par part telle qu'indiqué au bilan (intermédiaire) le plus récemment audité avant le rachat par Oikocredit, le montant à reverser pour le rachat de la/des part(s) ne devra pas excéder la somme correspondant à la valeur nette de l'actif telle qu'indiquée dans ce bilan-là.</p>
C.5	Restriction à la libre négociabilité des titres	Le conseil d'administration peut, à sa propre discrétion, décider de la cession de parts sociales. Les Statuts (articles 4 et 8) déterminant que seuls les membres peuvent détenir des parts sociales, ces derniers peuvent céder librement les leurs à d'autres membres, après notification par écrit à Oikocredit, mais le conseil d'administration s'opposera aux cessions de titres à des non-membres.
C.6	Cotation ou admission à la négociation des parts sociales et marchés réglementés sur lesquels les titres sont négociables	Sans objet – Les titres ne seront ni cotés ni négociables.
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>L'AGO annuelle, après examen des propositions du conseil d'administration, décide en juin de la répartition du revenu net annuel de l'exercice. Le revenu net disponible à la répartition est calculé sur la base du revenu net annuel corrigé de tous les produits et charges exceptionnels, ou de revenus ne provenant pas des opérations normales et des réserves générales. Le solde du revenu net disponible à la répartition est distribué en dividendes.</p> <p>La politique d'Oikocredit est de reverser un dividende s'élevant au maximum à 2 % de la valeur nominale de chaque part sociale. Depuis 2012, la politique d'Oikocredit en matière de dividendes consiste à payer 1/12^e de 2 % pour chaque mois civil complet au cours duquel les parts sociales en euros, dollars américains, canadiens, couronnes suédoises et livres sterling anglaises sont restées enregistrées, ainsi qu'un dividende de 1/12^e de 1 % pour chaque mois civil complet au cours duquel les parts sociales en francs suisses sont restées enregistrées. Les dividendes pourront prendre la forme d'une ou plusieurs fractions de parts sociales ou faire l'objet d'un paiement. Les dividendes faisant l'objet d'un paiement non réclamé pendant 5 ans pourront être versés au bénéfice d'Oikocredit. Les dividendes d'un montant inférieur à 50 euros, 50 dollars US ou canadiens, 500 couronne suédoise, 50 livres sterling anglaises ou 50 francs suisses ne pourront pas être payés. Ils seront automatiquement réinvestis.</p> <p>Le total des dividendes proposés pour 2013 s'élève à 11,6 M€. Le dividende proposé en 2013 par part sociale est calculé ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1/12^e de 2 % de chaque mois civil complet de l'année 2013 pendant lesquels les titres en euros, dollars américains et canadiens, couronnes suédoises et en livres sterling ont été enregistrés ; • 1/12^e de 1 % de chaque mois civil complet de l'année 2013 pendant lesquels les titres en francs suisses ont été enregistrés.
C.14 - Informations concernant les Depository Receipts		

C.1	<p>Nature et catégorie des Depository Receipts</p> <p>Numéro d'identification de la valeur mobilière</p>	<p>Depository Receipt : désigne chacun des certificats participatifs souscrits (<i>vorderingen op naam</i>) auprès de la Fondation conformément aux conditions générales et attestant d'une participation à une part sociale acquise et gérée par la Fondation dans l'intérêt du détenteur, et pour laquelle ledit certificat a été émis par la Fondation, à part égale.</p> <p>Les Depository Receipts sont émis en continu, sans limites de montant ni de période d'émission et d'achat. Les Depository Receipts et parts sociales ne sont et ne seront pas cotés à aucune Bourse. Les Depository Receipts sont des titres dématérialisés, leur émission se fait par inscription dans un registre des noms et adresses des détenteurs ainsi que de leurs coordonnées bancaires, du nombre et de la dénomination des Depository Receipts détenus.</p> <p>Sans objet – Ces Depository Receipts n'ont pas de numéro d'identification.</p>
C.2	Monnaie d'émission des Depository Receipts	Les Depository Receipts émis sont libellés en euros, livres sterling anglaises, couronnes suédoises, francs suisses, dollars US ou canadiens, ou dans toute autre devise selon les décisions du conseil d'administration.
C.4	Droits attachés aux Depository Receipts	<p>Les Depository Receipts ouvrent des droits tels qu'indiqués dans les conditions générales concernant, entre autres, les dividendes et les paiements de liquidation dus sur ces Depository Receipts.</p> <p>Les détenteurs ne disposent d'aucun droit de préemption dans les offres de souscription de Depository Receipts, ni du droit de participer aux bénéfices de la Fondation. En cas de liquidation de la Fondation, et conformément à l'article 13 des Statuts, les détenteurs peuvent être associés à tout excédent de liquidation. Les Détenteurs percevront une somme correspondant le plus possible à leur intérêt dans les parts sociales d'Oikocredit sous-jacentes.</p> <p>Les Depository Receipts ne confèrent aucun droit de vote aux détenteurs, et aucune réunion/assemblée officielle des détenteurs de Depository Receipts ne sera organisée.</p> <p>Les Depository Receipts ne peuvent faire l'objet d'un nantissement ou de droits d'usufruit ni être grevés par un quelconque engagement.</p> <p>Les Depository Receipts sont émis en continu. Il est par conséquent impossible de fournir une estimation concrète du produit de l'émission et du nombre de Depository Receipts émis. Les nouveaux Depository Receipts d'action émis sont mentionnés dans les comptes sociaux annuels, et ne font pas généralement l'objet d'un acte de publicité séparé.</p>
C.5	Restriction à la libre négociabilité des Depository Receipts	Le conseil d'administration peut, à son entière discrétion, décider de la cession de Depository Receipts. Les Statuts (articles 3.1.a) déterminant que seuls les détenteurs peuvent détenir des Depository Receipts, ces derniers peuvent céder librement les leurs à d'autres détenteurs, mais le conseil d'administration de la Fondation s'opposera aux cessions de titres à des non-détenteurs.
	<p>Description de l'exercice des droits, notamment les droits de vote, attachés aux parts sociales sous-jacentes</p> <p>Conditions sur lesquelles</p>	<p>Les Depository Receipts ne peuvent être échangés (« <i>niet royeerbaar</i> ») par leurs détenteurs contre des parts sociales. La Fondation pourra racheter les Depository Receipts aux conditions décrites plus en détail dans les conditions générales, et à un prix qui pourra être inférieur mais jamais supérieur, par part sociale, à 200 (deux cents) euros, 200 (deux cents) dollars US ou canadiens, 150 (cent cinquante) livres sterling anglaises, 2 000 (deux mille) couronnes suédoises, 250 (deux cent cinquante) francs suisses ou l'équivalent en toute autre devise dans laquelle Oikocredit émet ses parts sociales.</p> <p>La Fondation détient un droit de vote pour toutes les parts sociales détenues, quel que soit leur nombre.</p> <p>La Fondation étant un membre et actionnaire d'Oikocredit, elle exercera ses droits rattachés aux parts sociales: droit de percevoir des dividendes et toute autre somme redistribuée, dont les excédents de liquidation. Elle pourra exercer les droits de tout membre, et dispose notamment d'un droit de vote à l'Assemblée générale d'Oikocredit, sans instruction des détenteurs des Depository Receipts.</p>

	<p>l'émetteur des Depository Receipts peut exercer ces droits et les mesures envisagées pour obtenir les instructions des détenteurs de ces Depository Receipts, ainsi que le droit de participer aux bénéfices et excédents de liquidation qui ne sont pas transmis aux détenteurs des Depository Receipts.</p>	
	<p>Description de toute garantie (bancaire) applicable aux Depository Receipts pour veiller à honorer les obligations de l'émetteur</p>	<p>Sans objet – Aucune garantie n'est attachée aux Depository Receipts.</p>
<p>Section D – Risques</p>		
<p>D.4 - Informations clés sur l'émetteur des parts sociales sous-jacentes</p>		
D.2	<p>Principaux risques propres à l'émetteur</p>	<p>Les investisseurs potentiels envisageant d'investir dans des Depository Receipts portant sur les parts sociales du capital d'Oikocredit sont explicitement informés qu'un tel investissement comporte des risques financiers.</p> <p>Les risques et incertitudes décrits dans la présente section peuvent avoir une incidence négative sur le prix des Depository Receipts et des parts sociales sous-jacentes d'Oikocredit, ainsi que sur les dividendes liés aux Depository Receipts. Même si Oikocredit pense que les risques et incertitudes décrits ci-dessous constituent ceux auxquels elle est exposée, cette liste ne saurait être exhaustive. D'autres facteurs de risque et incertitudes, actuellement inconnus d'Oikocredit ou considérés par la Société comme infondés dans l'immédiat, peuvent également avoir des répercussions matérielles sur ses affaires, sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière et pourraient affecter négativement les dividendes liés aux parts sociales.</p>

La Fondation fonctionne comme une agence administrative (« administratiekantoor ») d'Oikocredit et n'exerce aucune autre activité. La liste ci-dessous présente brièvement les principaux facteurs de risque concernés.

Risques liés aux actifs immobilisés

Étant donné qu'il n'existe pas de marché normal pour les Depository Receipts, tout détenteur souhaitant vendre tout ou partie de ses Depository Receipts risque (temporairement) d'être dans l'impossibilité de trouver un acheteur pour ceux-ci. Les détenteurs de Depository Receipts doivent par conséquent considérer leurs titres comme des « actifs immobilisés ».

Risques concernant Oikocredit

Les Depository Receipts comportent des risques spécifiques. Il s'agit d'instruments financiers dégageant chaque année un dividende déterminé en fonction du niveau du sous-jacent, lequel est constitué de parts sociales d'Oikocredit. Les Depository Receipts présentent par conséquent les mêmes risques qu'un investissement direct dans les parts sociales d'Oikocredit. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que si la valeur des parts sociales d'Oikocredit venait à être nulle (0), les investisseurs perdraient la totalité de leur investissement.

Compte tenu des objectifs d'Oikocredit, des critères de financement des partenaires (cf. prospectus Oikocredit UA) et des pays où Oikocredit travaille, des risques réels apparaissent clairement. Oikocredit est soumis aux risques commerciaux inhérents à toute entreprise mais aussi aux risques spécifiques de son marché. Ces risques peuvent altérer les résultats opérationnels et financiers d'Oikocredit.

Même si Oikocredit estime que les risques et incertitudes ci-dessous constituent ceux, fondés, auxquels elle est exposée, cette liste ne saurait être exhaustive. D'autres facteurs de risque, actuellement inconnus de la Société Oikocredit ou considérés par celle-ci comme infondés dans l'immédiat, peuvent également avoir des répercussions sur son activité, sur ses résultats opérationnels et financiers, et risquent d'affecter négativement le prix des parts sociales.

Les risques décrits dans la présente section influant sur les parts sociales sous-jacentes, ils peuvent avoir une incidence négative sur le prix des Depository Receipts et sur les dividendes liés aux Depository Receipts.

Risques pays

Les problèmes économiques et /ou politiques, parfois en relation avec une inflation ou une dévaluation extrêmes, peuvent empêcher les destinataires des financements d'Oikocredit d'honorer leurs engagements envers Oikocredit. Le portefeuille de financement de partenaires d'Oikocredit dans les pays en développement (encours de financement du développement) peut également subir les conséquences de problèmes liés aux gouvernements, à la politique ou à l'économie (sous forme de défauts de paiement liés à une crise monétaire, à des mesures politiques visant à éviter les paiements au profit d'institutions étrangères, ou à la détérioration générale de la situation économique).

Un ralentissement des taux de croissance économique ou une récession en Europe et/ou aux États-Unis d'Amérique peuvent également altérer les apports en capitaux d'Oikocredit.

Ces événements peuvent avoir un impact négatif sur les possibilités de croissance d'Oikocredit, ainsi que sur ses résultats financiers et, par conséquent, sur les dividendes distribués sur les parts sociales ainsi que sur la valeur liquidative nette et le prix des parts sociales.

Risques de marché et de taux d'intérêt

Oikocredit investit une partie de ses capitaux à long terme dans le financement du développement et dans des obligations de premier ordre. Les évolutions des marchés font varier les taux d'intérêt, la solvabilité des émetteurs d'obligations et le cours des titres. Ces variations se répercutent sur la valeur du portefeuille en obligations et actions d'Oikocredit et peuvent également altérer la valeur du portefeuille de financement de partenaires (encours des financements du développement). Cela peut avoir un impact négatif sur les résultats financiers et, par conséquent, sur les dividendes distribués sur les parts sociales ainsi que sur la valeur liquidative nette et le prix des parts sociales.

Risques de change

Les risques de change sont significatifs dans la mesure où les fonds disponibles d'Oikocredit (capitaux apportés par les membres et prêts) en fin d'exercice 2013 sont libellés à 91 % en euros, tandis que l'encours de financement du développement est libellé à 35 % en dollars américains, à 56 % dans diverses devises locales et à 9 % en euros. Les investissements à terme (principalement un portefeuille d'obligations) sont

libellés en euros.

Oikocredit est également exposé à un risque de défaut de paiement de la part de ses partenaires (encours des financements au développement) en dollars américains ou en euros, qui pourrait résulter de toute crise monétaire dans un pays où Oikocredit travaille. La réalisation de ces risques monétaires (exemples : dégradation des taux de change du dollar ou d'autres devises par rapport à l'euro) peut avoir un impact négatif sur les réserves et les résultats financiers et, par conséquent, sur les dividendes distribués sur les parts sociales ainsi que sur la valeur liquidative nette et le prix des parts sociales.

Risques de crédit (ou de contrepartie) et risque de concentration des financements du développement dans certains secteurs

Les risques de crédit (tels que les risques de défaut de paiement de la part de partenaires qui aboutiraient à des pertes au niveau de notre portefeuille de financement du développement) varient selon les partenaires et dépendent de la nature des activités, du secteur, de la qualité de la gestion et de divers autres facteurs. Une partie de nos financements au développement peut par ailleurs être concentrée dans certains secteurs. Les problèmes survenant dans un secteur donné (à titre d'exemple, catastrophes naturelles touchant le secteur agricole) peuvent avoir des répercussions sur nos partenaires opérant précisément dans ce secteur. Il peut en résulter un défaut de paiement de la part de certains partenaires, ce qui entraînerait des pertes au niveau de notre portefeuille de financement du développement. Toute perte pourrait avoir un impact négatif sur les résultats financiers et, par conséquent, sur les dividendes distribués sur les parts sociales ainsi que sur la valeur liquidative nette et le prix des parts sociales.

Risques juridiques

Oikocredit étant présente dans de nombreux pays, elle passe des transactions et des accords régis par des législations diverses, et il est impossible d'assurer que ces transactions et accords ne puissent être déclarés nuls et non avenues. Les pertes résultant de contrats déclarés nuls et non avenues peuvent avoir un impact négatif sur les résultats financiers et, par conséquent, sur les dividendes distribués sur les parts sociales ainsi que sur la valeur liquidative nette et le prix des parts sociales.

Le contrôle des autorités financières (à titre d'exemple, d'une banque centrale ou d'autres autorités des marchés de capitaux) sur les activités d'Oikocredit peut être amené à changer en fonction des évolutions de la législation des différents pays où Oikocredit opère. Ceci peut influencer sur les charges et les possibilités d'émettre des parts sociales pour des membres ou sur les possibilités d'investir dans le financement du développement de ces pays. Cela pourrait également avoir un impact négatif sur les possibilités de croissance, la position de liquidité et la situation financière ainsi que sur les résultats financiers d'Oikocredit et, par conséquent, sur les dividendes distribués sur les parts sociales ainsi que sur la valeur liquidative nette et le prix des parts sociales.

Dépendance vis-à-vis des bénévoles

Oikocredit dépendant en grande partie des efforts de bénévoles (par le biais de ses associations de soutien) pour lever de nouveaux capitaux, la Société pourrait éprouver des difficultés à lever des fonds dans des volumes similaires si des bénévoles décidaient de quitter Oikocredit, ou s'il devenait impossible à ces bénévoles de poursuivre leurs actions (en raison d'un changement de législation dans les pays où travaille Oikocredit). Les pertes résultant d'une forte baisse du bénévolat et entraînant une baisse des apports en capitaux, ou des coûts supplémentaires significatifs de remplacement de bénévoles peuvent avoir un impact négatif sur les résultats financiers et, par conséquent, sur les dividendes distribués sur les parts sociales ainsi que sur la valeur liquidative nette et le prix des parts sociales.

Risques de liquidité

Oikocredit passant des contrats l'engageant sur de nouveaux financements, la Société court le risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements à temps si un nombre substantiel de partenaires ne remboursent pas leurs prêts en temps voulu. Cela pourrait également avoir un impact négatif sur les liquidités d'Oikocredit, ce qui risquerait alors d'empêcher Oikocredit de racheter tout ou partie des parts sociales, et aurait une incidence négative sur les dividendes distribués sur les parts sociales ainsi que sur la valeur liquidative nette et le prix des parts sociales.

Illiquidité des parts sociales

Compte tenu du fait que les parts sociales ne sont pas cotées en Bourse et qu'il n'existe aucun marché normal pour ces titres, les parts sociales doivent donc être considérées comme des titres non liquides. Tout détenteur souhaitant vendre tout ou partie de ses parts sociales risque (temporairement) d'être dans l'impossibilité de trouver un acheteur pour lesdites parts sociales, ou risque qu'Oikocredit soit dans l'impossibilité de racheter ses parts en raison de problèmes de liquidité au sein d'Oikocredit. Les membres doivent par conséquent considérer leurs titres comme des « actifs immobilisés ».

Risques de réputation

Oikocredit dépendant de ses membres en ce qui concerne les apports en capitaux, toute détérioration de sa

		<p>réputation pourrait entraîner une détérioration sérieuse des futurs apports en capitaux et altérer sa capacité à financer ses engagements et ses nouveaux partenaires de développement.</p> <p><i>Risque de dépréciation des parts sociales au moment de leur rachat par rapport à leur valeur nominale</i> Le rachat de parts sociales par Oikocredit tiendra compte des conditions mentionnées à l'article 12 des Statuts comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lorsqu'un membre d'Oikocredit cesse de l'être, ses parts sociales seront rachetées au maximum cinq ans après le départ de ce membre ; • le rachat de parts sociales, sans préjudice des dispositions de l'article 9 des statuts d'Oikocredit, est autorisé même si le détenteur reste membre d'Oikocredit ; • le rachat doit faire l'objet d'une décision du conseil d'administration d'Oikocredit ; • le rachat s'effectue à la valeur nominale. <p>Si la valeur liquidative nette par part sociale est inférieure à la valeur nominale par part sociale telle qu'indiquée au bilan (intermédiaire) le plus récemment audité avant le rachat par Oikocredit, le montant à reverser pour le rachat de la (des) part(s) ne devra pas excéder la somme correspondant à la valeur liquidative nette de la (des) part(s) sociale(s) telle qu'indiquée dans ce bilan-là.</p>
--	--	--

D.5 - Informations clés concernant les Depository Receipts

D.3	Principaux risques propres aux Depository Receipts	<p>Les principaux risques propres aux Depository Receipts sont décrits ci-dessous.</p> <p>Les effets de dilution peuvent réduire les gains potentiels par Depository Receipt. En cas d'émission en faveur de nouveaux membres, les Depository Receipts détenus par les autres membres font immédiatement l'objet d'une dilution. Les Depository Receipts étant émis en continu, sans limitation de leur nombre, le montant et le pourcentage de cette dilution immédiate ne peuvent être calculés.</p> <p>Ces Depository Receipts n'étant négociables sur aucun marché, les investisseurs n'auront peut-être pas la possibilité de les revendre à un prix supérieur à celui auquel ils les ont acquis. Compte tenu que les Depository Receipts ne sont cotés à aucune Bourse et qu'il n'existe aucun marché normal pour les négocier, ils doivent donc être considérés comme des titres non liquides. Tout détenteur souhaitant vendre tout ou partie de ses Depository Receipts risque (temporairement) d'être dans l'impossibilité de trouver un acheteur pour ses Depository Receipts, ou risque que la Fondation soit dans l'impossibilité de racheter ses certificats en raison de problèmes de liquidité. Les détenteurs de Depository Receipts doivent par conséquent considérer leurs certificats comme des « actifs immobilisés ».</p> <p>L'incertitude liée au paiement des dividendes à échéance prévisible peut influencer sur la valeur des Depository Receipts.</p>
-----	--	---

Section E – Offre

E.1	Produit total net et coût total net de l'émission des titres, incluant les frais facturés à l'investisseur	<p>Le montant total net du produit de l'émission dépend du nombre de Depository Receipts vendus. Les Depository Receipts sont émis en continu, sans limite maximale de leur nombre. Il est par conséquent impossible de fournir une estimation concrète du produit de l'émission de Depository Receipts d'action et du nombre de émis. Le montant maximal des coûts liés à cette émission de Depository Receipts équivaudra à environ 10 600 euros.</p> <p>Sans objet – Aucun frais n'a été/ne sera facturé aux investisseurs par Oikocredit en rapport avec l'offre de Depository Receipts.</p>
E.2a	Raisons de l'offre, utilisation du produit de celle-ci et montant net estimé du produit	<p>Cette émission en continu a pour but de générer des capitaux. Les fonds collectés grâce à ces Depository Receipts (déduction faite des éventuels taxes et impôts dus) serviront à l'achat de parts sociales d'Oikocredit en euros, en dollars américains ou dans toute autre devise. La Fondation échangera auprès d'Oikocredit les fonds des Depository Receipts souscrits par les détenteurs contre un nombre correspondant de parts sociales au nom de la Fondation. L'émission des Depository Receipts s'effectuant en continu, il est par conséquent impossible de fournir une estimation réaliste du produit de l'émission et du nombre de Depository Receipts émis.</p>
E.3	Modalités et conditions	<p><i>Offre et période de souscription</i> La Fondation pourra (sans obligation aucune) émettre des Depository Receipts demande. Les Depository Receipts ne peuvent être émis qu'en faveur de personnes physiques ou morales (entités juridiques, sociétés</p>

	générales de l'offre	<p>ou organismes) souscrivant pleinement aux objectifs d'Oikocredit, ayant été approuvées et déclarées par le conseil d'administration de la Fondation, à l'entière discrétion de celui-ci, comme étant éligibles à l'achat de ces titres. Les Depository Receipts sont émis en faveur de structures non confessionnelles, telles que les banques ou les organismes de développement, les membres ou anciens membres du personnel et du conseil d'administration d'Oikocredit et les particuliers qui résident dans des pays où aucune association de soutien pouvant émettre des Depository Receipts pour les parts sociales d'Oikocredit n'est installée.</p> <p>La Fondation émettra des Depository Receipts au détenteur contre un prix de souscription égal à la valeur nominale des parts sociales sous-jacentes soit, par part sociale : 200 (deux cents) euros, 200 (deux cents) dollars US ou canadiens, 150 (cent cinquante) livres sterling anglaises, 2 000 (deux mille) couronnes suédoises, 250 (deux cent cinquante) francs suisses ou l'équivalent en toute autre devise dans laquelle Oikocredit émet ses parts sociales. Ces Depository Receipts sont exempts de droits (la Fondation étant toutefois autorisée à déduire ou à retenir sur la somme versée (à verser) par le détenteur, les impôts ou taxes pouvant découler de toute souscription ou de tout paiement lié à ces Depository Receipts).</p> <p>La toute première demande d'acquisition de Depository Receipt par un potentiel acheteur devra s'effectuer par l'envoi d'un formulaire de souscription dûment complété conformément à l'annexe A des conditions générales de la Fondation. Toute demande ultérieure faite par un détenteur souhaitant acquérir des Depository Receipts supplémentaires s'effectuera selon la procédure établie par le conseil d'administration de la Fondation. Toute demande d'émission de Depository Receipts devra mentionner le montant en euros ou dollars américains, ou en toute autre devise dans laquelle la demande d'émission de parts sociales est faite, et devra porter sur un minimum, par part sociale, de 200 (deux cents) euros, 200 (deux cents) dollars américains, 150 (cent cinquante) livres sterling anglaises, 2 000 (deux mille) couronnes suédoises, 200 (deux cents) dollars canadiens, 250 (deux cent cinquante) francs suisses ou l'équivalent en toute autre devise dans laquelle Oikocredit émet ses parts sociales pour toute demande. Après soumission de la demande d'émission de Depository Receipts, le détenteur ne peut plus annuler sa demande.</p> <p>La Fondation émettra les Depository Receipts aussi rapidement que possible après que (i) son conseil d'administration aura accepté le demandeur en tant que détenteur éligible et que (ii) la Fondation aura reçu le montant correspondant sur son compte bancaire.</p> <p>Les souscriptions pourront porter et être enregistrées sur des fractions de part comportant jusqu'à deux chiffres. La Fondation informe par écrit le détenteur par l'envoi d'un état du compte conformément à l'annexe B des conditions générales.</p> <p>La Fondation pourra à tout moment émettre des Depository Receipts sauf si Oikocredit a mis fin à l'émission de parts sociales, ou a suspendu celle-ci. Au cas où des souscriptions ne seraient pas entièrement attribuées, tout montant excédentaire payé par un détenteur pourra être remboursé par la Fondation au moyen d'un virement bancaire.</p>
E.4	Intérêt matériel à l'offre (conflits d'intérêts compris)	Sans objet – À la connaissance d'Oikocredit à ce jour, aucune personne engagée dans l'émission des présents Depository Receipts n'a d'intérêt matériel dans l'offre d'émission, et il n'existe aucun conflit d'intérêt.
E.5	Nom de l'entité émettant l'offre Conventions de blocage, parties concernées, période de blocage	Les Depository Receipts seront émis et proposés par Oikocredit International Share Foundation (Stichting OISF). Sans objet – Il n'existe aucun accord de blocage.

E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'offre	Si les Depository Receipts sont émis à de nouveaux détenteurs de Certificats, les participations des autres détenteurs diluent immédiatement en conséquence. Le montant et le pourcentage de cette dilution immédiate ne peuvent être calculés car les Depository Receipts sont émis de façon continue et le nombre de Depository Receipts pouvant être offert est illimité.
E.7	Estimation des frais facturés à l'investisseur par l'émetteur.	Les Depository Receipts sont émis et rachetés gratuitement aux détenteurs (mis à part le montant des frais de souscription à payer), mais la Fondation est autorisée à déduire de ce montant payé (ou à payer) par ou au(x) détenteur(s), les taxes et impôts devant être payés, retenus ou déduits par la Fondation, le cas échéant, en matière de souscription, remboursement ou rachat des Depository Receipts. Si les revenus de la Fondation ne sont pas suffisants pour couvrir les frais de celle-ci, des frais d'administration, n'excédant pas 0,5% par an de la valeur nominale des Depository Receipts détenus par les détenteurs leur seront imputés. Ces frais seront déduits par la Fondation des dividendes à payer au(x) détenteur(s) (mais ne représenteront pas un montant négatif).